

Arrêté du Préfet de la Haute Corse
N° 2B-2025-02-24-00004 du 24/02/2025
Enquête publique relative au projet
de réalisation de quatre centrales photovoltaïques au sol
sur les communes d'Aghione et de Pietroso

CONCLUSIONS

Le projet soumis à l'enquête publique consiste en la réalisation, par la société AKUO Energy , de quatre fermes photovoltaïques permettant la production d'énergie électrique (42,3 MWe prévisionnels par an) et son injection dans le réseau EDF. Le projet est localisé sur les communes d'Aghione et de Pietroso. Les parcelles concernées appartiennent à la commune de Vezzani qui les loue au pétitionnaire. L'emprise cumulée des projets (surface clôturée) est de 51,5 ha, les modules photovoltaïques occupant 36,5 % de la surface totale clôturée. La puissance installée prévisionnelle doit permettre la production annuelle de 77 033 MWh correspondant à la consommation d'environ 35000 habitants. Ces fermes photovoltaïques sont projetées avec l'ensemble des éléments utiles à leur fonctionnement (chemins d'accès, clôtures, postes transformateurs, onduleurs, livraison, câblages, citernes incendie).

Les conclusions de l'enquête publique relative au projet rappelé ci-dessus sont établies sur la base du rapport d'enquête.

Ces conclusions reposent sur des éléments de forme (organisation de l'enquête, qualité des informations apportées au public) et de fond (l'adéquation entre les objectifs fixés, les choix retenus dans le projet, et les exigences de compatibilité avec la présence humaine et la conservation des espaces naturels).

I. Rappel concernant l'organisation de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 17 mars 2025 au vendredi 18 avril 2025.

Le public a été averti de l'opération par voie d'affichage et par des insertions dans la presse :

Les premières insertions ont été réalisées :

- Les 28/02/ 2025 (n°7071) dans l'Informateur Corse,
- Le 27/02/2025 dans Corse Matin

Les deuxièmes insertions ont été réalisées :

- Le 21/03/ 2025 (n°7074) dans l'Informateur Corse
- Le 20/03/2025 dans Corse Matin

J'ai réalisé une visite des lieux en compagnie du pétitionnaire.

Les registres d'enquête (versions « papier » et « dématérialisée ») ont été ouverts le lundi 17 mars 2025 à 9h00 et clôturés le vendredi 18 avril 2025 à 17h00.

Deux observations ont été déposées sur le registre dématérialisé.

Aux jours et heures prévus dans l'arrêté portant ouverture de l'enquête, j'ai assuré des permanences en mairies d'Aghione et Pietroso :

Mairie d'Aghione :

- Le lundi 17 mars 2025 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 26 mars 2025 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 2 avril 2025 de 9h00 à 12h00

Mairie annexe de Pietroso :

- Le lundi 17 mars 2025 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 18 avril 2025 de 14h00 à 17h00

Durant les permanences, le public ne s'est pas manifesté.

II. Avis motivé

Au total, mon avis repose sur le bilan général tiré de l'analyse des différents éléments du dossier,

des informations recueillies durant l'enquête. L'avis est formulé en tenant compte des qualités du projet mais également de ses défauts tels qu'ils apparaissent notamment dans les documents présentés dans le dossier.

Le dossier présenté au public contenait quelques imperfections, à savoir :

- La présence de quelques erreurs de rédaction dans le dossier de présentation et l'étude d'impact ;
- Des données de cadrage territorial erronées ou imprécises ;
- L'utilisation de sigles et de données techniques non ou insuffisamment définis.
- Deux projets (Paratella et Olmo3) qui, compte tenu de leur proximité avec le RD 343 risquent d'être en covisibilité forte. Or il n'est pas prévu de minimiser cet impact.

Toutefois, ces erreurs ou imprécisions ne mettent pas en cause la compréhension du dossier ni les objectifs des projets.

Par ailleurs, toutes les formes prescrites pour l'information du public (affichage des avis et publications dans la presse) ont été respectées.

Ces quelques faiblesses concernant le dossier et les deux projets de Paratella et Olmo3 sont largement compensées, selon moi, par les qualités de ces quatre projets, à savoir :

- Le fait que les projets participent au développement des énergies renouvelables tel qu'il est envisagé au plan national et ce dans le cadre des engagements internationaux de la France. On retiendra notamment le fait que le potentiel de production d'électricité est de nature à couvrir le besoin annuel de 35 000 habitants.
- Le fait que les projets sont implantés dans des secteurs qui ne péjorent pas le patrimoine architectural ni même l'environnement urbain. A ce titre, il me semble que les constructions envisagées (les bâtiments abritant les onduleurs, transformateurs, équipement de stockage et le poste de livraison) mériteraient d'être conçus pour s'intégrer de façon correcte dans le paysage ;
- Le choix du pétitionnaire de valoriser les espaces non directement utilisés pour la production ou la transformation de l'énergie électrique. Je considère notamment que la recherche d'un partenariat avec des agriculteurs est de nature à renforcer la légitimité de l'installation ;
- Le fait que le projet ne porte pas atteinte à l'environnement naturel (eau, air, faune et flore). On retiendra notamment ici le fait que le pétitionnaire s'engage à respecter les prescriptions du spécialiste en charge de l'analyse de la compatibilité du projet de Paratella avec le projet de réserve d'eau porté par l'OEHC ;

→ Le fait, pour les projets de Vergajola et Mattuniccia, de pouvoir s'apparenter à des pare-feux au sein d'un ensemble forestier dégradé et sans réelles possibilités de mise en valeur économique ;

→ La volonté du pétitionnaire de préserver les zones sensibles des sites notamment la ripisylve des ruisseaux ou les zones sur lesquelles la présence des tortues d'Herman est attestée ou envisageable. Dans cet esprit, le fait que les clôtures entourant les sites soient perméables au passage des petits animaux me paraît être un bon moyen de ne pas interrompre leurs migrations.

En conclusion de quoi,

J'émet un avis favorable aux quatre projets de réalisation de fermes photovoltaïques dits Olmo3, Vergajola, Mattuniccia et Paratella.

Fait à Bastia, le 7 mai 2025

Le commissaire enquêteur



Pierre-Olivier BONNOT